



PRÉFECTURE DE LA DROME

ALGÉRIEN - REGROUPEMENT FAMILIAL (9801 - 9802)

Envoi des dossiers par courrier (joindre la liste)

PREMIÈRE DEMANDE

Apporter tous les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel française des documents en langue étrangère.

- Visa de long séjour.
- Justificatif d'état civil : une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, son justificatif de domicile, sa carte d'identité ou sa carte de séjour, la preuve de domiciliation à votre nom (document officiel).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm, pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France
- 1 enveloppe au format A5 timbrée au tarif en vigueur

- si nécessaire, visa de régularisation (200€ dont 50€ au moment de la demande)
- le cas échéant, tout diplôme ou certificat délivré par l'OFII

- Autorisation de regroupement familial.
- Certificat de résidence pour Algérien d'un an de l'étranger rejoint.
- Déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et justificatifs de communauté de vie (ex : contrat de bail, relevé d'identité bancaire, facture EDF).

Mise à jour le 01/06/2020

1/2



PRÉFECTURE DE LA DROME

ALGÉRIEN - REGROUPEMENT FAMILIAL (9801 – 9802)

Envoi des dossiers par courrier (joindre la liste)

RENOUVELLEMENT

Apporter tous les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel française des documents en langue étrangère.

- Justificatif de séjour régulier : carte de séjour en cours de validité arrivant à expiration.
- Justificatif d'état civil : une copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, son justificatif de domicile, sa carte d'identité ou sa carte de séjour, la preuve de domiciliation à votre nom (document officiel).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm, pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France
- 1 enveloppe au format A5 timbrée au tarif en vigueur

- le cas échéant, tout diplôme ou certificat délivré par l'OFII

- Si le demandeur est le conjoint : extrait d'acte de mariage récent.

Mise à jour le 01/06/2020

2/2